Bischwiller (67) : croyant affronter la “mafia afghane”, trois frères turcs surgissent armés devant la mosquée et tirent des coups de feu après une gifle entre jeunes

13/03/2026 à 20h06



Jeudi 5 mars à Bischwiller (Bas-Rhin), une altercation survenue devant la mosquée au moment de la rupture du jeûne du ramadan a dégénéré en expédition armée impliquant plusieurs membres d’une même famille. Trois frères de la communauté turque ont été jugés pour avoir brandi des armes et tiré des coups de feu, persuadés d’être visés par un groupe qu’ils assimilaient à la « mafia afghane ».

L’incident débute lorsqu’un adolescent de 15 ans refuse de serrer la main d’un homme de 24 ans dans l’enceinte de la mosquée et reçoit une gifle. Alerté, son père arrive accompagné de ses deux frères. Convaincus que le jeune homme appartient à un groupe qui les menacerait depuis plusieurs semaines, ils sortent leurs armes. Le père tire un premier coup de feu en l’air avec un pistolet 9 mm pour « impressionner » l’agresseur. Dans la confusion, l’un des

oncles attrape le jeune homme et le frappe.

Les tensions se poursuivent plus tard dans la soirée devant la maison de l'un des frères. Le cadet affirme avoir vu un groupe courir vers lui et tire à nouveau en l'air avec un pistolet 7,65 mm. L'escalade continue lorsque les deux autres frères arrivent sur place. Le père ressort son 9 mm et tire au sol. Selon des témoins, il aurait également pointé son arme sur le front du patriarche du groupe adverse. La femme du père participe à la rixe avec une barre de fer – qu'elle décrit comme « un rouleau de pâtisserie » – tandis que le benjamin exhibe un fusil à pompe pour faire fuir les personnes présentes. L'intervention de riverains puis l'arrivée des gendarmes mettent fin à l'affrontement.

À l'audience, les prévenus ont évoqué un climat de peur lié à des menaces et à une affaire d'enlèvement présumé visant l'un des membres de la famille. La procureure Vanessa Estieux a toutefois rappelé la gravité de la situation : « On a une chance folle qu'il n'y ait pas eu de morts. Qu'est-ce qui va se passer demain ? »
Le tribunal a condamné la mère de l'adolescent à dix mois de prison avec sursis. Les deux oncles écopent de 24 mois de prison dont 18 avec sursis, avec maintien en détention. Le père de famille a été condamné à deux ans de prison dont huit mois ferme. Tous ont interdiction de porter une arme pendant 15 ans et d'entrer en contact avec les victimes.

DNA